

*États financiers de*

**LA FIDUCIE DE LA LDCN  
DE L'ONTARIO**

*31 décembre 2005*

## Rapport des vérificateurs

Au fiduciaire de La Fiducie de la LDCN de l'Ontario :

Nous avons vérifié l'état de l'actif net de La Fiducie de la LDCN de l'Ontario (la « fiducie ») au 31 décembre 2005 et les états des résultats et de l'évolution de l'actif net pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe au fiduciaire de la fiducie. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par le fiduciaire, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la fiducie au 31 décembre 2005 ainsi que des résultats de son exploitation et de l'évolution de son actif net pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

*Deloitte & Touche, s.r.l.*

Comptables agréés

Toronto (Ontario)  
Le 28 février 2006

# LA FIDUCIE DE LA LDCN DE L'ONTARIO

## Table des matières

31 décembre 2005

---

|                                    | <u>Page</u> |
|------------------------------------|-------------|
| État de l'actif net                | 1           |
| État des résultats                 | 2           |
| État de l'évolution de l'actif net | 3           |
| Notes complémentaires              | 4-8         |

# LA FIDUCIE DE LA LDCN DE L'ONTARIO

## État de l'actif net

Au 31 décembre 2005

(en milliers de dollars)

|                                                                      | 2005                | 2004              |
|----------------------------------------------------------------------|---------------------|-------------------|
| <b>ACTIF</b>                                                         |                     |                   |
| PLACEMENTS (note 3)                                                  |                     |                   |
| Espèces et quasi-espèces                                             | 67 926 \$           | 76 790 \$         |
| Placements à court terme                                             | 109 506             | 49 973            |
| Placements à revenu fixe                                             | 816 256             | 673 856           |
|                                                                      | 993 688             | 800 619           |
| <b>AUTRES</b>                                                        |                     |                   |
| Intérêts à recevoir (note 4)                                         | 3 935               | 2 724             |
| Montant à recevoir en contrepartie des<br>placements vendus (note 7) | 14 075              | 8 369             |
|                                                                      | 18 010              | 11 093            |
|                                                                      | 1 011 698           | 811 712           |
| <b>PASSIF</b>                                                        |                     |                   |
| Créditeurs et charges à payer (note 5)                               | 507                 | 286               |
| Montant à payer en contrepartie des<br>placements achetés (note 7)   | 3 076               | 8 387             |
|                                                                      | 3 583               | 8 673             |
| <b>ACTIF NET</b>                                                     | <b>1 008 115 \$</b> | <b>803 039 \$</b> |

# LA FIDUCIE DE LA LDCN DE L'ONTARIO

## État des résultats

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2005

(en milliers de dollars)

|                                    | 2005      | 2004      |
|------------------------------------|-----------|-----------|
| REVENU DE PLACEMENT (note 4)       |           |           |
| Intérêts                           | 41 524 \$ | 33 893 \$ |
| Montant net des gains réalisés     | 18 706    | 12 481    |
|                                    | 60 230    | 46 374    |
| CHARGES                            |           |           |
| Frais d'administration (note 8)    | 1 224     | 1 042     |
| REVENU DE PLACEMENT, MONTANT NET   | 59 006    | 45 332    |
| ÉCART À TITRE DE GAIN (PERTE)      |           |           |
| NON RÉALISÉ(E), MONTANT NET        | (3 930)   | 6 704     |
| TOTAL DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION | 55 076 \$ | 52 036 \$ |

# LA FIDUCIE DE LA LDCN DE L'ONTARIO

## État de l'évolution de l'actif net

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2005

(en milliers de dollars)

|                                                            | 2005         | 2004       |
|------------------------------------------------------------|--------------|------------|
| ACTIF NET AU DÉBUT                                         | 803 039 \$   | 651 003 \$ |
| AUGMENTATION DE L'ACTIF NET                                |              |            |
| Revenu de placement, montant net                           | 59 006       | 45 332     |
| Écart à titre de gain (perte) non réalisé(e) sur placement | (3 930)      | 6 704      |
|                                                            | 55 076       | 52 036     |
| APPORTS (note 6)                                           | 150 000      | 100 000    |
| ACTIF NET À LA FIN                                         | 1 008 115 \$ | 803 039 \$ |

# LA FIDUCIE DE LA LDCN DE L'ONTARIO

## Notes complémentaires

31 décembre 2005

(en milliers de dollars, à moins d'indication contraire)

---

### 1. LA FIDUCIE DE LA LDCN DE L'ONTARIO

Le projet de loi C-27, visant la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire* (la « LDCN »), a reçu la sanction royale le 13 juin 2002 et est entré en vigueur par proclamation le 15 novembre 2002. Ce projet de loi est un élément clé du Cadre d'action pour la gestion des déchets radioactifs de 1996 du gouvernement canadien en vertu duquel le gouvernement fédéral, grâce à une surveillance efficace, s'assurera que la gestion à long terme des déchets radioactifs est réalisée de manière globale, intégrée et économique.

Tel que l'exige la LDCN, les propriétaires de déchets de combustible nucléaire ont constitué en personne morale la Société de gestion des déchets nucléaires (la « SGDN »), dont le rôle consiste à soumettre différentes approches de gestion des déchets de combustible nucléaire au gouvernement canadien, et à mettre en œuvre celle choisie par le gouvernement fédéral. En novembre 2005, conformément à la LDCN, la SGDN a soumis ses recommandations à l'égard d'une stratégie de gestion à long terme du combustible nucléaire irradié au gouvernement fédéral. En se fondant sur les recommandations de la SGDN, le gouvernement fédéral déterminera l'approche à adopter relativement à la gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire.

À la suite de l'entrée en vigueur de la LDCN, en novembre 2002, les propriétaires de déchets de combustible nucléaire ont dû constituer des fonds de fiducie et effectuent des versements annuels dans ces fonds afin de financer la gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire. En conséquence, Ontario Power Generation Inc. (« OPG ») a constitué La Fiducie de la LDCN de l'Ontario (la « fiducie ») et a effectué un dépôt initial de 500 M\$ dans ce fonds de fiducie le 25 novembre 2002. Aux termes de la LDCN, OPG doit déposer un montant additionnel de 100 M\$ dans cette fiducie chaque année, au plus tard à la date d'anniversaire de l'entrée en vigueur de la LDCN, et ce jusqu'à ce qu'une démarche de gestion à long terme du combustible irradié soit approuvée par le gouvernement fédéral. Afin de respecter cette exigence, OPG a versé un montant de 100 M\$ à la fiducie pour chacun des exercices 2003 et 2004, et une somme de 150 M\$ en 2005 (montant de 50 M\$ versé le 31 décembre 2005 au titre de l'exigence de financement de 100 M\$ d'OPG pour la période allant de novembre 2005 à novembre 2006). Le montant des versements qui seront faits à la fiducie, après 2005, dépendra de l'orientation choisie par le gouvernement fédéral à la lumière des recommandations soumises par la SGDN en novembre 2005. D'ici là, OPG continuera de verser 100 M\$ à la fiducie, au cours de chaque période allant de novembre à novembre.

Les sommes déposées dans la fiducie seront utilisées aux fins de gestion du combustible irradié. Ces états financiers ne précisent pas les exigences de financement relativement à la gestion à long terme des obligations à l'égard des déchets de combustible nucléaire.

Le fiduciaire de la fiducie est CIBC Mellon Trust Company. La province d'Ontario et OPG sont les bénéficiaires de la fiducie. La fiducie fait partie du fonds distinct de combustible épuisé (Used Fuel Segregated Fund) établi par OPG conformément à l'Ontario Nuclear Funds Agreement.

### 2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

#### *Mode de présentation*

Les états financiers de la fiducie ont été préparés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. La préparation des états financiers selon les

# LA FIDUCIE DE LA LDCN DE L'ONTARIO

## Notes complémentaires

31 décembre 2005

(en milliers de dollars, à moins d'indication contraire)

---

### 2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction procède à des estimations et émette des hypothèses qui influent sur les montants déclarés de l'actif, du passif, des produits et des charges et sur la divulgation des actifs et des passifs éventuels. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les états financiers présentent l'actif net de la fiducie au 31 décembre 2005 et les états des résultats et de l'évolution de l'actif net pour l'exercice terminé à cette date. Les chiffres correspondants de l'exercice précédent reflètent l'exercice terminé le 31 décembre 2004.

#### *Trésorerie et équivalents de trésorerie*

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse et les titres liquides du marché monétaire assortis d'une durée jusqu'à échéance de moins de 90 jours à partir de la date des états financiers, dont les coûts se rapprochent de la juste valeur. Tous les autres titres liquides du marché monétaire sont assortis d'une durée jusqu'à échéance de plus de 90 jours et de moins de un an à partir de la date des états financiers et sont comptabilisés à titre de placements à court terme. Les intérêts gagnés sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie et sur les placements à court terme sont constatés en tant qu'intérêts créditeurs.

#### *Évaluation des placements*

Les placements à revenu fixe sont présentés dans les états financiers à leur juste valeur à la date du bilan, et les écarts entre la juste valeur et le coût moyen sont comptabilisés à titre de gain ou de perte non réalisé sur la valeur des placements.

La valeur comptable des équivalents de trésorerie se rapproche de leur juste valeur en raison de leur échéance immédiate ou à court terme.

Les valeurs de marché des placements à l'étranger sont converties en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la clôture de chaque jour ouvrable. Les achats et les ventes de titres étrangers et les produits et les charges sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur aux dates des opérations. Les gains et les pertes de change sont comptabilisés dans l'état des résultats.

Les titres négociés sur une Bourse nationale sont évalués au dernier cours de vente enregistré pour le dernier jour ouvrable de la période. Les titres inscrits pour lesquels aucune vente n'a été enregistrée à cette date sont évalués en fonction de la moyenne des derniers cours acheteur et vendeur enregistrés. Les fonds mis en commun sont évalués en fonction de la valeur unitaire du fonds mis en commun telle qu'elle est déclarée par le gestionnaire de placements. Les opérations sur titres sont enregistrées à la date de transaction. Les dividendes sont comptabilisés à la date ex-dividende. Les dividendes en actions sont constatés à titre de revenu selon la valeur de marché du titre. Le gain ou la perte réalisé sur la vente des titres est calculé par rapport au coût moyen des titres et est compris dans le revenu de placement ou la perte de placement. La fiducie suit la méthode de la comptabilité d'exercice pour comptabiliser le revenu de placement.

Dans le cas de certains autres placements dont la juste valeur n'est pas établie, celle-ci est estimée en fonction de titres comparables de sociétés émettrices ayant des cotes de crédit ou une valeur de réalisation nette similaires et ce, en utilisant l'information disponible.



# LA FIDUCIE DE LA LDCN DE L'ONTARIO

## Notes complémentaires

31 décembre 2005

(en milliers de dollars, à moins d'indication contraire)

### 2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

#### *Imposition*

En 2002, une lettre provenant du sous-ministre adjoint principal au ministère des Finances du Canada a été reçue, laquelle expose l'intention globale du Ministère visant à s'assurer que les obligations juridiques en vertu de la *LDCN* ne font pas en sorte que la fiducie soit assujettie aux impôts sur les bénéfices. Conséquemment à la recommandation qu'il a faite, le Ministère a rendu public, le 18 juillet 2005, une proposition de modification visant à ajouter le paragraphe 149(1)(z.2) à la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Ce nouveau paragraphe aurait permis à la fiducie d'être exemptée d'impôts, puisqu'elle a été créée et est maintenue dans le seul but de répondre aux exigences de la *LDCN*. Le récent changement de gouvernement, au fédéral, a entraîné certaines incertitudes quant aux modifications législatives proposées. Toutefois, le Ministère nous a confirmé que sa position demeure la même. Par conséquent, la fiducie n'a prévu aucune charge d'impôts sur les bénéfices dans ces états financiers.

### 3. PLACEMENTS

La juste valeur de chacun des placements est fondée sur la valeur de marché établie au 31 décembre 2005. Les justes valeurs et les coûts historiques des placements, de même que les données de 2004 aux fins de comparaison, s'établissent comme suit :

|                                         | 2005         |                 | 2004         |                 |
|-----------------------------------------|--------------|-----------------|--------------|-----------------|
|                                         | Juste valeur | Coût historique | Juste valeur | Coût historique |
| Placements à revenu fixe                | 816 256 \$   | 810 089 \$      | 673 856 \$   | 664 497 \$      |
| Placements à court terme                | 109 506      | 110 110         | 49 973       | 50 004          |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie |              |                 |              |                 |
| Trésorerie                              | (85)         | (86)            | 47           | 47              |
| Équivalents de trésorerie               | 68 011       | 68 198          | 76 743       | 76 764          |
|                                         | 67 926       | 68 112          | 76 790       | 76 811          |
|                                         | 993 688 \$   | 988 311 \$      | 800 619 \$   | 791 312 \$      |

Aux 31 décembre, les durées jusqu'à échéance des placements portant intérêt s'établissent comme suit :

|                          | 2005       | 2004       |
|--------------------------|------------|------------|
| Placements à revenu fixe |            |            |
| 1 an à 5 ans             | 419 371 \$ | 219 487 \$ |
| 5 à 10 ans               | 187 414    | 229 954    |
| Plus de 10 ans           | 209 471    | 224 415    |
| Total                    | 816 256 \$ | 673 856 \$ |
| Rendement moyen          | 4,26 %     | 4,13 %     |

# LA FIDUCIE DE LA LDCN DE L'ONTARIO

## Notes complémentaires

31 décembre 2005

(en milliers de dollars, à moins d'indication contraire)

---

### 4. REVENU DE PLACEMENT

Le revenu de placement comprend les intérêts gagnés sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements à court terme et les obligations et débentures.

Au 31 décembre 2005, les intérêts créditeurs sur les placements à revenu fixe, les placements à court terme et la trésorerie et les équivalents de trésorerie s'établissaient à environ 3 935 \$ (2 724 \$ en 2004).

### 5. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

Les créditeurs comprennent ce qui suit :

|                                 | 2005   | 2004   |
|---------------------------------|--------|--------|
| Honoraires des vérificateurs    | 21 \$  | 20 \$  |
| Droits des fiduciaires          | 6      | 6      |
| Frais de gestion des placements | 480    | 260    |
|                                 | 507 \$ | 286 \$ |

### 6. APPORTS

Les apports en espèces de La Fiducie de la LDCN de l'Ontario s'établissaient à 150 000 \$ durant l'exercice (100 000 \$ en 2004), ce qui comprend un apport de 50 000 \$ capitalisé le 31 décembre 2005 au titre de l'exigence de financement de 100 M\$ d'OPG pour la période allant de novembre 2005 à novembre 2006.

### 7. MONTANT À RECEVOIR/À PAYER EN CONTREPARTIE DES OPÉRATIONS DE PLACEMENT

Les placements qui ont été vendus à la fin de l'exercice, mais qui n'avaient pas été réglés au 31 décembre 2005, ont été présentés comme un montant à recevoir d'environ 14 075 \$ (8 369 \$ en 2004).

Les placements qui ont été achetés à la fin de l'exercice, mais qui n'avaient pas été réglés au 31 décembre 2005, ont été présentés comme un montant à payer d'environ 3 076 \$ (8 387 \$ en 2004).

# LA FIDUCIE DE LA LDCN DE L'ONTARIO

## Notes complémentaires

31 décembre 2005

(en milliers de dollars, à moins d'indication contraire)

---

### 8. FRAIS D'ADMINISTRATION

Les frais d'administration pour l'exercice terminé le 31 décembre 2005 s'établissaient comme suit :

|                                 | <u>2004</u>     | <u>2003</u>     |
|---------------------------------|-----------------|-----------------|
| Honoraires des vérificateurs    | 21 \$           | 21 \$           |
| Droits des fiduciaires          | 31              | 34              |
| Frais de gestion des placements | 1 172           | 987             |
|                                 | <u>1 224 \$</u> | <u>1 042 \$</u> |

### 9. PAIEMENTS ET RETRAITS

La fiducie n'a enregistré aucun paiement ni retrait relativement à l'élimination à long terme des déchets de combustible nucléaire comme il est permis en vertu de la *LDCN*.